

JOURNEE SILENCIEUSE DANS LES ECOLES DE SAGES- FEMMES

Les rencontres de ces derniers mois avec nos tutelles universitaires (DGSIP, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche, Conférence des Présidents d'Université) ont abouti à la même conclusion :

Les structures de formation des sages-femmes intégreront les universités sous forme de composantes universitaires si et seulement si des décisions politiques sont prises et si les tutelles régionales soutiennent ce mode d'intégration.

Le code de l'éducation appelle composante universitaire :

1 - Les UFR (Unité de Formation et de Recherche de médecine, d'odontologie et de pharmacie, par exemple)

2 - Les écoles universitaires (Ecole Universitaire sages-femmes de Marseille, par exemple)

==> Le département d'UFR de médecine n'est pas une composante universitaire

"Les présidents de régions sont totalement opposés à ce que, à l'occasion de leur intégration à l'université, les écoles soient transformées en départements [...] « (Lettre de l'ARF à Madame la Ministre des Affaires sociales et de la santé du 19 décembre 2012).

Nous rencontrons l'Association des Régions de France le 5 novembre 2013 (2^{ème} rendez-vous en 2 mois), trois députés de la majorité à l'Assemblée Nationale le 6 septembre. Et localement les sages-femmes sollicitent des rendez-vous avec les parlementaires.

Le 18 juin 2013, à Bruxelles, la CNEMa s'est associée à 5 associations et syndicats professionnels (ANSFC, ANESF, CNSF, ONSSF, CFTC). Trois principaux motifs l'ont guidée à suivre le mouvement de grève et sont inscrits dans la lettre destinée aux Député(e)s .

NOS REVENDICATIONS

1 - Nous réclamons que les sages-femmes que nous formons

- soient reconnues comme praticien de premier recours dans le champ de la périnatalité et de la santé génésique des femmes
- soient intégrées dans le parcours de soin des femmes de façon visible et directe

2 - Nous voulons que leur formation se déroule dans des composantes universitaires comme celle des autres professions médicales. Le modèle d'école universitaire de Marseille a fait ses preuves tant d'un point de vue pédagogique que budgétaire.

3 - Nous voulons que les statuts du corps enseignants sages-femmes au sein des composantes évoluent vers un modèle qui reconnaît le caractère médical de la profession et garantie leur autonomie pédagogique et de recherche. Afin de respecter le choix de chacun, les collègues pharmaciens ont conservé le double statut PH pharmaciens et PH de la fonction publique hospitalière pendant 40 années

Depuis 10 jours le mouvement s'amplifie et associe sages-femmes hospitalières, libérales et territoriales. Plus de 90% des maternités et lieux de naissance publics et privés sont en grève. Le 7 novembre 2013 s'annonce, dans les maternités, **une journée sans sage-femme.**

La CNEMa et l'ANESF souhaitent que le 7 novembre 2013 soit une

JOURNEE SILENCIEUSE DANS LES ECOLES DE SAGES- FEMMES

Une mobilisation forte des étudiants et des équipes pédagogiques sera la témoignage de l'avenir auquel nous aspirons pour la formation des futurs professionnels.

L'occasion de susciter les décisions politiques significatives est donnée. Saisissons là . Le statut des structures de formation des sages-femmes et le statut médical et universitaire du corps enseignant sage-femme est entre les mains de chacun et de chacune.

La CNEMa, l'Anesf, les associations (ANSFC, ANSFT, ANFSO, ANFIC et l'ANSFL) dont les membres encadrent les étudiants sages-femmes en stage font des propositions pour encourager la mobilisation nationale.

**Sages-femmes enseignantes, sages-femmes directrices, étudiants sages-femmes et sages-femmes
Rejoignez le 7 novembre 2013 à PARIS
la MARCHÉ DES SAGES-FEMMES.**

PROPOSITION DE LA CNEMa

Les consignes de la CNEMa pour répondre aux demandes des étudiants grévistes :

1. proposez et organisez avec les étudiants les changements de leur journée de stage (garde, consultations, ...)
2. reprogrammez les évaluations formatives ou normatives prévues le 7 novembre
3. reprogrammez les enseignements et séances de travaux dirigés prévus le 7 novembre
4. proposez des supports de cours pour les enseignements qui ne pourront être reprogrammés

Pour ceux et celles qui ne pourront se déplacer vers la capitale, des actions locales seront réalisées. Toutefois ces manifestations locales ne doivent pas s'organiser au détriment de la MARCHÉ DES SAGES-FEMMES SUR PARIS. Elles adressent aux étudiants qui rencontrent des obstacles financiers.

Les consignes de la CNEMa aux sages-femmes enseignantes et directrices :

- **joignez vous aux sages-femmes pour la MARCHÉ DES SAGES-FEMMES SUR PARIS**
- **pour ceux et celles qui ne peuvent se déplacer, au moment où débutera la manifestation, entre 12h30 et 13h30 observer une heure de silence. Ces 60 minutes de grève témoigneront de votre soutien aux revendications de la CNEMa.**

Les sages-femmes sont invisibles, les écoles se sages-femmes seront muettes

PROPOSITION DE L'ANESF

Les consignes de l'Anesf concernant l'absence en stage et en cours.

1. Se rapprocher des directrices, enseignantes et cadres pour convenir d'un accord pour la journée de mobilisation du 7 novembre
2. Ne soyez pas absents sans l'accord de votre directrice ou cadre, la mobilisation doit se faire dans des conditions tripartites pour le respect de chaque intervenant.
3. Si les cours ne peuvent pas être déplacés, organisez des cours de groupe afin que l'ensemble de la promotion puisse avoir le contenu du cours.

Les consignes de l'Anesf concernant la manifestation du 7 novembre

1. Consulter le « manuel de l'étudiant gréviste » et se rapprocher des administrateurs de l'Anesf pour connaître les informations sur la manifestation ou contactez Anthony Weber, vice-président en charge des relations avec les professionnels de l'Anesf à relationspros@anesf.com ou au 06 46 13 20 87.
2. Si les frais de déplacements, pour se rendre à Paris, sont conséquents prenez votre journée pour tracter en ville ou devant les établissements de santé pour sensibiliser le grand public de la mobilisation et des revendications des sages-femmes.
3. Donner une liste de l'ensemble des participants à la manifestation du 7 novembre à votre école (Protection assurance)

PROPOSITION DE L'ANSFC, de l'ANSFT, l'ANSFL, ANSFO et ANFIC

Les consignes concernant la journée de stage du 7 novembre des étudiants sages-femmes.

1. Facilitez la mobilisation des étudiants le 7 novembre 2013.
2. Proposez et organisez avec les étudiants et les écoles les changements de leur journée de stage (garde, consultations, ...)
3. L'absence de l'étudiant sage-femme le 7 novembre 2013 ne doit pas pénaliser la validation de son stage.

Les associations professionnelles : ANSFC, ANSFT, ANSFL, ANFIC, ANSFO soutiennent le mouvement

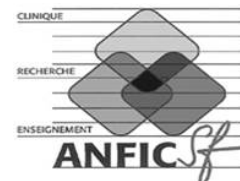
ANSFC : Association Nationale des Sages-Femmes Cadres

ANSFT : Association Nationale des Sages-Femmes Territoriales

ANSFL : Association Nationale des Sages-Femmes Libérales

ANSFO : Association Nationale des Sages-Femmes Orthogénistes

ANFIC : Association Nationale de la Formation Initiale et Continue des sages-femmes



Contacts :

Christine Morin
Présidente de la CNEMa
presidente@cnema.fr
Tél : 06 09 60 74 20

Anthony WEBER
Vice président en charge des relations professionnelles
relationspros@anesf.com
Tél : 06 46 13 20 87